

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1780

22 août 2007

SOMMAIRE

A.B.C. Lux Holding S.A.	85399	Insurance & Securities International S.A.	85394
AD Fiduciaire S.A.	85403	Ital-Rent Sàrl	85400
Altise S.A.	85426	Julienne S.A.	85394
Alusian S.A.	85398	Kalia S.A.	85395
Amivo S.A.	85425	Kilux Soparfi S.A.	85424
Amorim Investments II S.A.	85404	Koratrade Asset Management S.A.	85397
Äppel a Biren, S.à r.l.	85406	Laudamar S.A.	85400
Armaca Invest S.A.H.	85439	Leunessen Holz s.à.r.l.	85413
BARWA Luxembourg 2 S.à r.l.	85395	Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l.	85398
BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l.	85403	Mecanical Holding S.A.	85440
BP Caplux S.A.	85396	Minpark S.A.	85397
Bradley Invest Holding S.A.	85426	Naviglio Holdings S.à r.l.	85427
Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l.	85408	OUTDOOR Freizeitgestaltung und Team-training GmbH	85413
Chripa Invest S.A. Soparfi	85425	Pâtisserie Schumacher S.A.	85396
Clairefontaine Invest S.A.H.	85440	Peristyl S.A.	85404
Comvergence S.A.	85440	Primerose S.A.	85399
CSTIM Limited, Luxembourg Branch	85398	Production Christian Gallimard	85414
Décors-Cuisines Sàrl	85399	Riofrio S.A.	85426
Domaines et Terroirs	85414	Rondo Invest S.A.	85414
Eiger Private Investments S.A.	85396	Royal Gallery of Luxemburg S.à r.l.	85394
Elite World	85394	Satine International S.A.	85406
Eton Investment S.A.	85400	Shopping Evasion	85404
Etruscan Places S.à r.l.	85409	Skreit S.A.	85416
European Electronics and Engineering S.A.	85399	Stem, s.à r.l.	85394
Evraz Group S.A.	85402	Sunrise Invest S.A.H.	85439
Goldorac Holding S.A.	85397	Taga S.A.	85401
Guidline S.A.	85397	Thamaniah S.A.	85401
Hatra S.A.	85400	Therabel Group S.A.	85395
Hector S.A.	85398	Uniex Holding SA	85402
HR Corporate Finance S.A.	85416	Video Formation International S.A.	85425
Immolux Invest S.A.	85401	WAI Landmark XIII	85411
Industry & Building Technical Installations, S.à r.l.	85402	WAI S.à r.l.	85411

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 73.844.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47628 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007083853/211/11.

(070092885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Stem, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.179.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083952/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03823. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Insurance & Securities International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 26.219.

Julienne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.406.

Royal Gallery of Luxemburg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 52.128.

CLÔTURES DE LIQUIDATION

Par jugements rendus en date du 7 juin 2007, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidations des sociétés suivantes:

- INSURANCE & SECURITIES INTERNATIONAL S.A., avec siège social à 15, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse;

- JULIENNE S.A., avec siège social à 7, Grand-rue, L-1661 Luxembourg, de fait inconnue à cette adresse;

- ROYAL GALLERY OF LUXEMBURG, S.à r.l., dont le siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été dénoncé le 24 août 1998;

et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

M^e Y. Auffinger
Le liquidateur

Référence de publication: 2007083078/6416/35.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06016. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06019. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG06022. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

(070092063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

(070092066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

BARWA Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 125.700.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer
Notaire

Référence de publication: 2007084598/5770/12.

(070093395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Therabel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 88.202.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

TMF CORPORATE SERVICES S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007084692/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06275. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Kalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 58.703.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société KALIA S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083064/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00147. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Pâtisserie Schumacher S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 1, rue Kundel.

R.C.S. Luxembourg B 68.810.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 10. Juli 2007.

Für die Gesellschaft
Pour Maître J. Seckler
Der Notar
M. Goeres

Référence de publication: 2007082139/231/14.

(070090079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Eiger Private Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 112.429.

Le bilan au 30 avril 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

COMPANIES & TRUST PROMOTION S.A.
Signature

Référence de publication: 2007083817/696/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05276. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

BP Caplux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8309 Capellen, Aire de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 72.864.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

Par mandat
M^e N. Schaeffer

Référence de publication: 2007083795/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03558. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Goldorac Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 80, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 19.440.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083766/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03497. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Minpark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 60.647.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083694/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03677. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Guidline S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 77.204.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083695/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03678. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Koratrade Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 52.469.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 22 septembre 1995, acte publié au Mémorial C n^o 630 du 11 décembre 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 2000, acte publié au Mémorial C n^o 733 du 7 septembre 2001, modifiée par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 4 avril 2007, acte en voie de publication.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KORATRADE ASSET MANAGEMENT S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007083951/7930/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06191. - Reçu 95 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

CSTIM Limited, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 82.351.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083701/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04903. - Reçu 60 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Alusian S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 54.016.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083688/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03614. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Hector S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 24.288.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener

Le Mandataire

Référence de publication: 2007084706/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05560. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

I.C.E., Lux International Cleaning Enterprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 9.411.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Gérance

Par mandat

M^e N. Schaeffer

Référence de publication: 2007084708/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02721. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

A.B.C. Lux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 1B, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 51.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.
Pour A.B.C. LUX HOLDING S.A.
ECOGEST SA
Signature

Référence de publication: 2007084709/3083/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03913. - Reçu 18 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Décors-Cuisines Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 15, avenue Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 51.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.
Pour DECORS-CUISINES SARL
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007084710/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04515. - Reçu 20 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Primerose S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 27.549.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2007084701/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05653. - Reçu 24 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070093315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

European Electronics and Engineering S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 20.616.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2007084702/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05589. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Laudamar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 101.354.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2007084703/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05581. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Eton Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 105.034.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2007084704/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05569. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Hatra S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 12.223.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Wagener
Le Mandataire

Référence de publication: 2007084705/279/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05566. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Ital-Rent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 8B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 81.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour ITAL-RENT Sàrl

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007084716/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03822. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Taga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 102, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 94.680.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007084077/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00100. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Thamaniah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 36.980.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. MANGEMENT s.à.r.l. / A.T.T.C. SERVICES s.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patleet / J. V. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007084707/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05167. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Immolux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 121.862.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société IMMOLUX INVEST S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083063/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Industry & Building Technical Installations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8814 Bigonville, 8, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 95.843.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 17 juillet 2007.

FIDUCIAIRE INTERREGIONALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007084080/823/14.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00120. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Evrax Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 105.615.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47706 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007083851/211/11.

(070092913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Uniex Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.375.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le quatorze juin

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Herman Cornelis Vervoort, né à Arcen en Velden (Pays-Bas), le 22 mai 1950, demeurant à Luxembourg

Ici représentée par Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Capellen, le 11 juin 2007,

Laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera ci-annexée.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

Que le comparant est seul actionnaire de la société anonyme UNIEX HOLDING SA, dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Anja Holtz, soussigné, le 24 septembre 2004, publié au Mémorial C, recueil des sociétés et associations numéro 1296 du 17 décembre 2004 inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B 103.375

Que le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en cent (100) actions sans valeur nominale.

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que le comparant représente l'intégralité du capital social suite à un rassemblement des actions, décide de prononcer la dissolution anticipée de la société UNIEX HOLDING SA avec effet ce jour.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société UNIEX HOLDING SA.

Qu'elle déclare encore:

- qu'elle est investie de tout actif, passif et engagement,
- qu'elle prend à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant 5 ans à l'adresse du comparant

Que tout courrier ou notification des tiers peuvent être adressés au domicile du comparant.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimé à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 18 juin 2007. WIL/2007/470. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 juillet 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2007085175/2724/45.

(070093895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

BBWP Spain Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 120.137.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007083852/242/13.

(070092411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

AD Fiduciaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 78.129.

—

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083953/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03827. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Peristyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 161, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 93.442.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083954/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03831. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Shopping Evasion, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 120.020.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083956/1399/13.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03835. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Amorim Investments II S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.803.

In the year two thousand and seven, on the fourteenth day of the month of June at 1.30 p.m.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AMORIM INVESTMENTS II S.A. (the «Company»), a société anonyme, recorded in the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 118.803, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on August 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1979 of October 21, 2006, and whose articles of association have been amended by deeds of the undersigned notary on September 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2384 of December 21, 2006, on November 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 532 of April 4, 2007, and on January 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 733 of April 27, 2007.

I. The meeting was presided by Mr Americo Ferreira De Amorim, company director, residing in Porto, Portugal. Mr Philippe Toussaint, company director, residing in Luxembourg, was appointed as secretary and Mr Eric Magrini, company director, residing in Luxembourg, was appointed as scrutineer.

II. The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders present and the number of shares held, are shown on an attendance list which is signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed and kept by the undersigned notary. As it appears from said attendance list, all three hundred and ten (310) ordinary shares and three thousand and five hundred (3,500) preferred shares in issue in the Company are represented at the present extraordinary general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows:

Sole resolution

«to amend article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 9. Representation of the Company.** The Company will be bound, towards third parties:

(i) by the signature of one of the managing director(s) in all matters related to the day-to-day management. A matter is assumed to be related to the day-to-day management when it creates an obligation or liability of the Company of less than fifty thousand Euro (€ 50,000.-);

(ii) for any other matters, by the joint signatures of five directors, at least three of whom shall be B directors and two of whom shall be A directors;

(iii) by the signature of any persons to whom powers to represent the Company for specific matters have been granted according to Article 10.2 and acting within the limits of such powers.»

3. All the shareholders are present at the meeting. They all further declare that they perfectly know the agenda of the meeting and that they have a full knowledge of the amended and restated version of the articles of incorporation to be adopted by the present meeting so that it can validly be held without convening notices.

III. After deliberation the shareholders of the Company unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The shareholders of the Company unanimously resolved to amend article 9 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

« **Art. 9. Representation of the Company.** The Company will be bound, towards third parties:

(i) by the signature of one of the managing director(s) in all matters related to the day-to-day management. A matter is assumed to be related to the day-to-day management when it creates an obligation or liability of the Company of less than fifty thousand Euro (€ 50,000.-);

(ii) for any other matters, by the joint signatures of five directors, at least three of whom shall be B directors and two of whom shall be A directors;

(iii) by the signature of any persons to whom powers to represent the Company for specific matters have been granted according to Article 10.2 and acting within the limits of such powers.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company in connection with the present deed are estimated at eight hundred Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of the deed.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte oui précède:

En l'an deux mille sept, le quatorzième du mois de juin à 13.30 heures,

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de AMORIM INVESTMENTS II S.A. (la «Société»), une société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 118.803, dont le siège social est situé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire instrumentant du 4 août 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1979 du 21 octobre 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes du notaire instrumentant du 29 septembre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2384 du 21 décembre 2006, du 20 novembre 2006, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 4 avril 2007, et du 10 janvier 2007, publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 733 du 27 avril 2007.

I. L'assemblée a été présidée par Monsieur Americo Ferreira De Amorim, administrateur de sociétés, résidant à Porto, Portugal. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, résidant au Luxembourg, a été désigné secrétaire et Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, résidant au Luxembourg, a été désigné scrutateur.

II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les actionnaires présents et le nombre d'actions détenues sont mentionnés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, les trois cent dix (310) actions ordinaires et trois mille cinq cents (3.500) actions préférentielles émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Résolution unique

«Modifier les dispositions de l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9. Représentation de la société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers:

(i) par la seule signature de tout administrateur délégué pour toutes les questions relevant de la gestion journalière. Sont considérées comme relevant de la gestion journalière toutes les affaires qui engagent la Société pour un montant inférieur à cinquante mille euros (50.000,- €);

(ii) pour toute autre question, par la signature conjointe de cinq administrateurs, dont au moins trois seront des administrateurs B et deux seront des administrateurs A.

(iii) par la signature de toute personne ayant reçu le pouvoir de représenter la Société pour des questions spécifiques conformément à l'article 10.2 et agissant dans les limites de ces pouvoirs.»

III. Après délibération, les actionnaires de la Société ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Les actionnaires de la Société ont décidé à l'unanimité de modifier les dispositions de l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9. Représentation de la société.** La Société sera engagée vis-à-vis des tiers:

(i) par la seule signature de tout administrateur délégué pour toutes les questions relevant de la gestion journalière. Sont considérées comme relevant de la gestion journalière toutes les affaires qui engagent la Société pour un montant inférieur à cinquante mille euros (50.000,- €);

(ii) pour toute autre question, par la signature conjointe de cinq administrateurs, dont au moins trois seront des administrateurs B et deux seront des administrateurs A.

(iii) par la signature de toute personne ayant reçu le pouvoir de représenter la Société pour des questions spécifiques conformément à l'article 10.2 et agissant dans les limites de ces pouvoirs.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en rapport avec le présent acte sont estimés à huit cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, constate que, sur demande des parties comparantes, le procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Ferreira De Amorim, P. Toussaint, E. Magrini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juin 2007, Relation GRE / 2007 / 2722. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007084293/231/119.

(070093129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Äppel a Biren, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9160 Ingeldorf, 1, route d'Ettelbruck.

R.C.S. Luxembourg B 118.048.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007084078/832/13.

Enregistré à Diekirch, le 11 juillet 2007, réf. DSO-CG00098. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Satine International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 108.561.

In the year two thousand and seven, on the thirty-first day of May,

Before Master Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SATINE INTERNATIONAL S.A. (the «Company») a société anonyme, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 108.561, incorporated following a deed of Master Joseph Elvinger of May 31, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1068, page 51243 on October 20, 2005. The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended by a deed of Master Joseph Elvinger of October 25, 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 390, page 18692.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, with professional address at Luxembourg,

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, with professional address at Luxembourg.

The Chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 50,000 (fifty thousand) shares, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The Agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Transfer of the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen

2.- Amendment of Article 2 of the updated Updated Articles of Association.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the Company from 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg to 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting decides to amend Article 2 of the Updated Articles of Association to read as follows:

« **Art. 2.** The registered office of the Company is established in Strassen in the Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any address in Strassen by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances».

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text the English version will prevail.

Suit la version en langue française:

L'an deux mille sept, le trente et un mai

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SATINE INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108.561, constituée suivant un acte du 31 mai 2005, publié le 20 octobre 2005 au Mémorial C numéro 1068, page 51243. Cet acte a été modifié pour la dernière fois le 25 octobre 2005 suivant un acte du notaire Joseph Elvinger, publié au Mémorial C numéro 390, page 18692.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Ainsi qu'il résulte de ladite liste de présence, toutes les 50.000 (cinquante mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont préalablement été informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

2.- Modification de l'article 2 des statuts coordonnés.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts coordonnés pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la ville de Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la ville de Strassen par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économiques, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont le procès-verbal, fait et Passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2007, Relation: LAC/2007/11445. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007083846/211/102.

(070092890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Bureau Technique Luxembourgeois S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 26, Zone Industrielle Scheleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 105.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 mars 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007084597/272/12.

(070093139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Etruscan Places S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 129.555.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société ETRUSCAN PLACES S.R.L., ayant eu son siège social à Milan (Italie), Via Medici 15, au capital social de dix mille euros (EUR 10.000,00), inscrite au Registre des Entreprises de Milan sous le numéro 97288340157, et au Répertoire Economique Administratif (R.E.A.) sous le numéro 1721136.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Levy, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Budinger, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gregory Guissard, juriste, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ayant été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Milan par-devant le notaire Mario Notari, le 5 juin 2007 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société ETRUSCAN PLACES S.R.L. de Milan à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Confirmation et ratification de la résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de la société tenue à Milan (Italie), le 5 juin 2007, par-devant Maître Mario Notari, notaire de résidence à Milan, décidant de transférer le siège social de la société de Milan (Italie) à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2. Modification de la dénomination sociale de la société en ETRUSCAN PLACES S.à r.l.

3. Fixation du capital social à quarante-huit mille euros (EUR 48.000,00), représenté par quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune.

4. Adoption de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

5. Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises.

6. Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

7. Nomination d'un gérant.

8. Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations ainsi que le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2007, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de confirmer et de ratifier la décision, prise, entre autres, par l'assemblée générale qui s'est tenue à Milan par-devant le notaire Mario Notari, le 5 juin 2007, de transférer le siège social de Milan (Italie) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide le changement de la dénomination sociale en ETRUSCAN PLACES S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-huit mille euros (EUR 38.000,00) pour le porter de son montant actuel de dix mille euros (EUR 10.000,00) à quarante-huit mille euros (EUR 48.000,00), sans création de parts sociales supplémentaires, par incorporation de réserves.

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée les associés existants, au prorata de leur participation actuelle dans le capital social.

Sont ensuite intervenus les associés existants, lesquels ont déclaré souscrire l'augmentation de capital ci-avant décidée.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par incorporation au capital de réserves reportées à concurrence de trente-huit mille euros (EUR 38.000,00).

L'existence de ces réserves a été prouvée au notaire instrumentaire par la production du bilan arrêté au 30 avril 2007.

L'assemblée générale décide:

- de remplacer les dix mille (10.000) parts sociales existantes par quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales nouvelles, et

- de fixer la valeur nominale des parts sociales à cent euros (EUR 100,00) par part sociale.

Dès lors, le capital social de la société est fixé à quarante-huit mille euros (EUR 48.000,00), représenté par quatre cent quatre-vingts (480) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'adopter la forme juridique d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises, et de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, par l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres par l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant avec ou sans garantie et en toutes monnaies.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières.

Art. 3. La société prend la dénomination de ETRUSCAN PLACES S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante-huit mille euros (EUR 48.000,00), représenté par quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales de cent euros (EUR 100,00) chacune, entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.»

Septième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature:

LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, représentée par son gérant, Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Huitième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 23, avenue Monterey, à L-2086 Luxembourg.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille sept.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en Italie.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Levy, I. Budinger, G. Guissard, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007, LAC/2007/15444. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

E. Schlessner.

Référence de publication: 2007083838/227/149.

(070092875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

**WAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WAI Landmark XIII).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place F. J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 122.624.

Im Jahre zweitausendsieben, am 6. Tag des Monats Juni.

Vor Maître Jacques Delvaux, Notar mit Amtssitz zu Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Die Gesellschaft WARBURG ALTERNATIVE INVESTMENTS AG, eine Aktiengesellschaft schweizerischen Rechts mit Gesellschaftssitz in CH-8001 Zürich, Börsenstrasse 26, Schweiz, eingetragen im Handelsregister des Kantons Zürich unter Firmenummer CH 020.3.029.231-6 (der «Gesellschafter»),

vertreten durch Herrn Hermann Knödgen, Angestellter, Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, gegeben in Zürich am 24. Mai 2007.

Die obengenannte Vollmacht, unterzeichnet von dem Bevollmächtigten der erschienenen Person und dem amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Der Gesellschafter hat den Notar dazu aufgefordert, folgendes festzuhalten: der Gesellschafter ist der Alleingesellschafter der in Luxemburg unter dem Namen WAI LANDMARK XIII und unter Nummer B 122.624 in das Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister eingetragene Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Paul Hencks vom 15. November 2006, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2443 vom 30. Dezember 2006, und mit Gesellschaftssitz in 2, Place F.J. Dargent, L-1413 Luxemburg (die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft ist zuletzt durch notarielle Urkunde des Notars Jean-Paul Hencks vom 18. Dezember 2006 abgeändert worden, die im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 2443 vom 30. Dezember 2006 veröffentlicht wurde.

Der Gesellschafter ist ausführlich über die Beschlüsse informiert, die aufgrund der folgenden Agenda zu fassen sind:

Agenda:

1. Abänderung des Namens der Gesellschaft, der zukünftig auf WAI S.à r.l. lauten wird, und Neufassung von Artikel 1.

2. Abänderung des Gesellschaftszweckes, der folgendem Wortlaut entsprechen wird:

« **Art. 2. Zweck.**

(1) Zweck der WAI S.à r.l. ist es, als Komplementärin die Geschäfte (i) der WAI LANDMARK XIII S.C.A., SICAR, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien luxemburgischen Rechts, welche als «Société d'Investissement en Capital à Risque» (SICAR) gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital besteht, und (ii) der WAI S.C.A., SICAV - FIS, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien luxemburgischen Rechts, die als «Fonds d'Investissement Spécialisé» (FIS) mit variablem Kapital (SICAV) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Fonds (für avisierte Anleger) qualifiziert (zusammen, die «Gesellschaften»), zu führen und sich am Kapital der Gesellschaften zu beteiligen. Die Komplementärin kann sich bei der Geschäftsführung der Gesellschaften von externen Beratern beraten lassen.

(2) Die Komplementärin kann Kredite aufnehmen. Die Komplementärin kann zudem den Beteiligungsgesellschaften, an welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen. Außerdem kann die Komplementärin Beratungsverträge mit den Zielgesellschaften der Gesellschaften hinsichtlich der Unterstützung der täglichen Geschäftsführung abschließen.

(3) Die Komplementärin kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»;

und diesbezügliche Neufassung von Artikel 2 des Gesellschaftsvertrages.

3. Abänderung von Artikel 9, Absatz 1, des Gesellschaftsvertrages, der nunmehr folgenden Wortlaut annehmen wird:

«(1) Die Verwaltungsratsmitglieder müssen bei allen Investitions-, Umstrukturierungs- und Veräußerungsmaßnahmen berücksichtigen, dass (i) alle Anlagen der WAI LANDMARK XIII S.C.A., SICAR, als Risikokapital im Sinne des luxemburgischen Gesetzes vom 15. Juni 2004 bestehen, und (ii) alle Anlagen der WAI S.C.A., SICAV - FIS, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 13. Februar 2007 zu erfolgen haben; von dieser Regel ausgenommen sind kurzfristige Anlagen.»

4. Sonstiges.

Der Gesellschafter hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, dass der auf WAI LANDMARK XIII lautende Name der Gesellschaft in WAI S.à r.l. umfirmiert wird und Artikel 1 des Gesellschaftsvertrages wie folgt neugefasst wird:

« **Art. 1. Name.** Hierdurch wird, zwischen dem jetzigen Inhaber der ausgegebenen Geschäftsanteile und allen denen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht gegründet, welche die Bezeichnung WAI S.à r.l., führt (die «Komplementärin»). Sie unterliegt der nachstehenden Satzung sowie den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen (das «Gesetz von 1915»).»

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, den Zweck der Gesellschaft neu zu definieren und Artikel 2 der Satzung wie folgt neu zu fassen:

« **Art. 2. Zweck.**

(1) Zweck der WAI S.à r.l. ist es, als Komplementärin die Geschäfte (i) der WAI LANDMARK XIII S.C.A., SICAR, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien luxemburgischen Rechts, welche als «Société d'Investissement en Capital à

Risque» (SICAR) gemäß dem Gesetz vom 15. Juni 2004 über Investmentgesellschaften zur Anlage in Risikokapital besteht, und (ii) der WAI S.C.A., SICAV - FIS, einer Kommanditgesellschaft auf Aktien luxemburgischen Rechts, die als «Fonds d'Investissement Spécialisé» (FIS) mit variablem Kapital (SICAV) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Fonds (für avisierte Anleger) qualifiziert (zusammen, die «Gesellschaften»), zu führen und sich am Kapital der Gesellschaften zu beteiligen. Die Komplementärin kann sich bei der Geschäftsführung der Gesellschaften von externen Beratern beraten lassen.

(2) Die Komplementärin kann Kredite aufnehmen. Die Komplementärin kann zudem den Gesellschaften, an welchen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen. Außerdem kann die Komplementärin Beratungsverträge mit den Zielgesellschaften der Gesellschaften hinsichtlich der Unterstützung der täglichen Geschäftsführung abschließen.

(3) Die Komplementärin kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

Dritter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, Artikel 9, Absatz 1, der Satzung wie folgt abzuändern:

«(1) Die Verwaltungsratsmitglieder müssen bei allen Investitions-, Umstrukturierungs- und Veräußerungsmaßnahmen berücksichtigen, dass (i) alle Anlagen der WAI LANDMARK XIII S.C.A., SICAR, als Risikokapital im Sinne des luxemburgischen Gesetzes vom 15. Juni 2004 bestehen, und (ii) alle Anlagen der WAI S.C.A., SICAV - FIS, in Übereinstimmung mit dem Gesetz vom 13. Februar 2007 zu erfolgen haben; von dieser Regel ausgenommen sind kurzfristige Anlagen.»

Aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Komparenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: H. Knödgen, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, LAC/2007/11918. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007082899/208/96.

(070091403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

OUTDOOR Freizeitgestaltung und Teamtraining GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6350 Dillingen, 10, rue de la Sûre.

R.C.S. Luxembourg B 100.315.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084082/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 juillet 2007, réf. DSO-CG00069. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Leunessen Holz s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9676 Noertrange, 25, op der Hekt.

R.C.S. Luxembourg B 108.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 12 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007084081/591/12.

Enregistré à Diekirch, le 6 juillet 2007, réf. DSO-CG00070. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Domaines et Terroirs, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4990 Sanem, 78, rue de Niedercorn.
R.C.S. Luxembourg B 115.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083669/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007, réf. LSO-CF02449. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Rondo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.
R.C.S. Luxembourg B 97.436.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société RONDO INVEST S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083049/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00163. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Production Christian Gallimard, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 58.667.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRODUCTION CHRISTIAN GALLIMARD S.A. ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 58.667, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Badden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 365 du 9 juillet 1997,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 66 du 24 janvier 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Séverine Lambert, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Fabienne De Bernardi, secrétaire de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg-Kirchberg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.
- 2) Modification afférente de l'article 15 des statuts.
- 3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au 10 novembre à 11.00 heures.
- 4) Modification afférente de la première phrase de l'article 8 des statuts.
- 5) Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commencera le 1^{er} juillet et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée constate que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} mars 2007 prendra fin le 30 juin 2007.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'exercice social commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au 10 novembre à 11.00 heures.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 10 novembre 2007 à 11.00 heures.

Quatrième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. (première phrase).** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 10 novembre à 11.00 heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Blauen-Arendt, S. Lambert, F. De Bernardi, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2007. Relation GRE/2007/2911. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007084292/231/71.

(070093607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

HR Corporate Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 106.564.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007084599/5770/12.

(070093389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Skreit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.575.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of June.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by:

Mr Olivier Gaston-Braud, bank employee, with professional address in Luxembourg,

acting in his capacity as managing director of said company with individual signing power.

Such appearing party, represented as stated here above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (société anonyme) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered Office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme, under the name of SKREIT S.A. (hereinafter the «Company»).

Art. 2. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

II. Corporate Capital, Shares

Art. 5. The corporate share capital is set at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) consisting of thirty-one (31) shares with a par value of thousand euro (1,000.- EUR) per share.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), redeem its own shares.

For the period foreseen here below, the authorized capital is fixed at two million euro (2,000,000.- EUR) to be divided into two thousand (2,000) shares with a nominal value of thousand euro (1,000.- EUR) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 28 June 2012, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of Art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General meetings of Shareholders, Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the second Tuesday in the month of April of each year at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of Directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings

or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the Company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-one December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2007.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.

Subscription and payment

All the shares have been subscribed by WAVERTON GROUP LIMITED, above-mentioned.

All the shares have been fully paid-in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

General meeting of shareholders

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).

2. The following companies are appointed directors:

a) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands;

c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

3. The following company is appointed statutory auditor:

LUX-AUDIT SARL, a «société à responsabilité limitée» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 25.797).

4. The term of office of the director and of the statutory auditor shall end at the general meeting called to approve the accounts of the accounting year 2012.

5. The address of the Company is set at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

WAVERTON GROUP LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par:

Monsieur Olivier Gaston-Braud, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de «director» de ladite société ayant le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de SKREIT S.A. (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31,000.- EUR) consistant en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1,000.- EUR) chacune.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions d'euros (2,000,000.- EUR) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille euros (1,000.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 28 juin 2012, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois d'avril de chaque année à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social, Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16 . Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales, Loi applicable

Art.19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été souscrites par la société WAVERTON GROUP LIMITED, préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31,000.- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

85424

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ deux mille euros.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les sociétés suivantes ont été nommées administrateurs:
 - a) WAVERTON GROUP LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
 - b) STARBROOK INTERNATIONAL LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques;
 - c) BIREFIELD HOLDINGS LIMITED, une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.
3. A été nommée commissaire aux comptes:
LUX-AUDIT SARL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 25.797).
4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2012.
5. L'adresse de la Société est établie au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Gaston-Braud, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2007, Relation: EAC/2007/7605. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 juillet 2007

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007084187/239/461.

(070093336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Kilux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 115.674.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société KILUX SOPARFI S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083058/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00148. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Amivo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 48.448.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083693/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03654. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Video Formation International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 50.518.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007083964/5548/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06404. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Chripa Invest S.A. Soparfi, Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 96.007.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société CHRIPA INVEST S.A. SOPARFI:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083043/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00178. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Altise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 47.144.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083687/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03608. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Riofrio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 81.112.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007083685/6102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03598. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070092370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Bradley Invest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 111.334.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société BRADLEY INVEST HOLDING S.A.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083039/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Naviglio Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 129.599.

— STATUTES

In the year two thousand and seven, on the eighteenth day of June.

Before Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg.

There appeared the following:

(1) VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-95.322, with a corporate capital of EUR 323,125.- and with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

represented by Mr Patrick-Gwénoé Lestienne, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 18th June 2007, and

(2) RESITALIA EQUITY S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 95.323, with a corporate capital of EUR 12,500.- and with registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg,

represented by Mr Patrick-Gwénoé Lestienne, prenamed,

by virtue of a proxy given on 14th June 2007.

The above-mentioned proxies, signed the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as above-stated, have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate name. There is hereby established among the founding shareholders and all those who may become owners of shares following its incorporation, a company (the «Company») in the form of a private limited company («société à responsabilité limitée») which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Laws») and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company is initially composed of several shareholders, whose number may never exceed forty (40) shareholders. The Company may however at any time be composed of a single shareholder as a result of the transfer of shares.

The Company will exist under the corporate name of NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l.

Art. 2. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings and/or funds, which may be held, through one or several subsidiaries of the Company, and the purpose of which undertakings and/or funds is (i) to acquire land and/or existing buildings in Italy suitable for development and/or redevelopment of medium- to high-quality residential condominium units, (ii) to build such residential condominium units and/or sell these to end-users and (iii) to carry out all other activities related or ancillary thereto in any respect.

The object of the Company consists further in the administration, development and management of such holdings as well as in the direct and/or indirect financing of such undertakings in which it holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever, or issue any debt instruments in any form whatsoever, (v) render any other form of direct or indirect assistance of whatever nature to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by providing any advice of whatever nature and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

In general, the Company may carry out any commercial, financial or industrial activity and/or operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its objects.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extend otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single shareholder may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Board of managers, Statutory auditor

Art. 9. Board of Managers. The Company shall be managed by a board of Managers, composed of not less than three (3) members, who need not be shareholders (the «Board of Managers»).

The Board of Managers will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

The single shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A Managers (the «Class A Managers») and one or several class B managers (the «Class B Managers»).

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. The Board of Managers will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the «Secretary»).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of Board of Managers meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board of Managers meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any member of the Board of Managers may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another member of the Board of Managers as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Board of Managers present or represented at such meeting.

One or more members of the Board of Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Board of Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Management fees and expenses. The members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the members of the Board of Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 13. Managers' liability. No member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.

Art. 14. Delegation of powers - Representation of the Company. The Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such special power.

However, if the single shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 15. Conflicts of interest-Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers shall make known such personal interest to the Board of Managers and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 16. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the Secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 17. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Art. 19. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders, to be held only if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 31st March at 1.00 p.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other general meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Board of Managers, subsidiarily, by the statutory auditor (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders (if any), may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Attendance - Representation at a meeting of shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Board of Managers at least five days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a shareholder, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Board of Managers, may require. The Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 22. Proceedings at a meeting of shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 23. Vote at a meeting of shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 24. Minutes of shareholder(s)' resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 26. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draw(s) up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 27. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the «Legal Reserve»). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute

it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in article 4 of the present Articles of Association, by a resolution of the single shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid-in capital EUR	Number of shares
1) VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG) S.à r.l.	6,250.-	250
2) RESITALIA S.à r.l.	6,250.-	250
Total:	12,500.-	500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000.-).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2007. The first annual general meeting (if any) will thus be held in the year 2008.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering to be duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions:

1 Resolved to set at four (4) the number of members of the Board of Managers and further resolved to elect the following for a period ending on the date of approval of the annual accounts for the year 2010:

(i) Mr Giuseppe Statuto, contractor, with professional address at 101, Piazza San Bernardo, 00184 Rome, Italy, as Class A Manager;

(ii) Mr Bart Zech, lawyer, with professional address at 12, rue Léon Thyès, L -2636 Luxembourg, as Class A Manager;

(iii) Mr John McCarthy, company director, residing at 120 Regents Park Road, London NW1 8XL, United Kingdom, as Class B Manager; and

(iv) Mr Pablo Hernandez, Banker, with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom, as Class B Manager.

2 Resolved to set at one (1) the number of statutory auditors and further resolved to elect the following as statutory auditor(s) for a period ending on date of approval of the annual accounts for the year 2010: ERNST & YOUNG S.A., a public company limited by shares («société anonyme») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-47,771 and with registered office at 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach (Mënsbech), Grand Duchy of Luxembourg.

3 Resolved to establish the registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up by the undersigned notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

(1) VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG) S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.322, avec un capital social de EUR 323.125,-, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrick-Gwénolé Lestienne, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 juin 2007, et

(2) RESITALIA EQUITY S.à.r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-95.323, avec un capital social de EUR 12.500,-, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrick-Gwénolé Lestienne, prénommé, en vertu d'une procuration donnée, le 14 juin 2007.

Lesdites procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé entre les associés fondateurs et tous ceux qui deviendront propriétaires de parts sociales à la suite de sa constitution, une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, propriétaires de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à toute époque, ne comporter qu'un seul associé, par suite de cessions de parts sociales.

La Société adopte la dénomination NAVIGLIO HOLDINGS S.à r.l.

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit au sein de la ville de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de Gérance.

Si le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations, de toute nature et sous toutes formes, dans des entreprises et/ou des fonds, luxembourgeois et/ou étrangers, qui seront détenus par l'intermédiaire d'une ou plusieurs filiales de la Société et l'objet de ces entreprises et/ou fonds étant (i) d'acquérir des terrains et/ou bâtiments existants en Italie, appropriés à l'aménagement et/ou au réaménagement d'unités d'habitation en copropriété de moyenne à haute qualité, (ii) de construire de telles unités d'habitation en copropriété et/ou de les vendre à des consommateurs finaux et (iii) d'exercer toute autre activité qui est en relation avec ceci ou qui y est de quelque façon accessoire.

La Société a en outre pour objet l'administration, le développement et la gestion de ces participations ainsi que le financement direct et/ou indirect de ces entreprises, dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

La Société peut en particulier (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou de toute autre manière des portefeuilles titres, actions ou autres titres en représentation de participations, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tout titre et instrument financier représentant des

droits de propriété, de créance ou de titres cessibles émis par un émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous les droits quelconques attachés à ces titres et instruments financiers; (iii) accorder directement et/ou indirectement toute assistance financière quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont affiliées à son groupe de sociétés, en particulier en accordant des prêts, facilités ou garanties sous toute forme et avec des délais de paiement quelconques, (iv) faire des emprunts sous toute forme quelconque ou émettre des titres de créance sous toute forme quelconque, (v) rendre directement ou indirectement une assistance de nature quelconque sous toute autre forme aux entreprises, dans lesquelles elle détient une participation ou qui sont affiliées à son groupe de sociétés, en particulier en donnant des avis de nature quelconque et (vi) effectuer toute transaction quelle qu'elle soit, commerciale, financière, mobilière ou immobilière, qui est directement ou indirectement en relation avec son objet.

En général, la Société peut exercer toute activité et/ou effectuer toute opération commerciale, financière et industrielle qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire dans les Statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires dans la Loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, d'associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle, suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois sur le transport des créances.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Statuts ou de la Loi.

Art. 7. Augmentation et réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la liquidation de la Société.

Chapitre III. Conseil de Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de Gérance. La Société est gérée et administrée par un Conseil de Gérance composé de trois (3) membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et un ou plusieurs gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 10. Réunion du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance mais en son absence le Conseil de Gérance peut désigner un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil de Gérance est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil de Gérance présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la société.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Rémunération et dépenses. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable de ses devoirs à l'égard de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera également engagée par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs Gérants de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, que des fondés de pouvoirs ou que des employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la

Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et, dans ce cas seulement, si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou de mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 16. Procès-verbaux des Conseils de Gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

Art. 17. Commissaire aux Comptes. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par la Loi, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.

Le ou les commissaires aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée des associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 19. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 31 mars à 1.00 heure.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou la Loi, sur convocation du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 21. Présences - Représentation à une assemblée générale des associés. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Le Conseil de Gérance peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Conseil de Gérance au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que le Conseil de Gérance pourraient exiger. Le Conseil de Gérance peut déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-proprétaire d'actions, les créanciers et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 23. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou à la Loi, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 24. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire des actifs et passifs et établit le bilan ainsi que le compte des profits et pertes conformément à la Loi et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire, peut prendre communication de ces documents financiers au siège social. Si la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze (15) jours qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Dans les conditions fixées par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés. Le Conseil de Gérance détermine le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des présents Statuts par une résolution de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par la Loi pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les comparants ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en numéraire les montants ci-après énoncés:

Associés	Capital souscrit et libéré EUR	Nombre de parts sociales
1) VESTA ITALIA EQUITY (LUXEMBOURG) S.à r.l.	6.250,-	250
2) RESITALIA S.à r.l.	6.250,-	250
Total:	12.500,-	500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros (2.000,- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commence à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2007. L'assemblée générale annuelle (s'il doit y en avoir) se réunit donc pour la première fois en 2008.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1 Décidé de fixer à quatre (4) le nombre de membres du Conseil de Gérance et de nommer la ou les personnes suivantes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2010:

(i) M. Giuseppe Statuto, entrepreneur, avec adresse professionnelle à 101, Piazza San Bernardo, 00184 Rome, Italy, comme Gérant de Catégorie A;

(ii) M. Bart Zech, juriste, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, comme Gérant de Catégorie A;

(iii) M. John McCarthy, administrateur de sociétés, demeurant au 120, Regents Park Road, NW1 8XL Londres, Royaume-Uni, comme Gérant de Catégorie B; et

(iv) Mr Pablo Hernandez, Banquier, avec adresse professionnelle au 25, Bank Street, E14 5LE Londres, Royaume Uni, comme Gérant de Catégorie B.

2 Décidé de fixer à un (1) le nombre des commissaires aux comptes et de nommer la ou les personnes suivantes commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la date d'approbation des comptes de l'année 2010:

ERNST & YOUNG S.A., société anonyme régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 et dont le siège social est 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché du Luxembourg.

3 Décidé de fixer le siège social à 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.-G. Lestienne, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13809. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

85439

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007084193/220/665.

(070093661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Armaca Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 109.406.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société ARMACA INVEST S.A.H.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083041/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00156. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Sunrise Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 108.273.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société SUNRISE INVEST S.A.H.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083044/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00137. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Clairefontaine Invest S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 111.333.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 30 mai 2007 que:

Unique résolution

L'assemblée générale révoque dans sa qualité de commissaire aux comptes:

- Madame Katrin Hansen, expert comptable, demeurant à B-4780 Sankt-Vith, 38, Rodter Straße.

L'assemblée nomme comme nouveau commissaire aux comptes de la société CLAIREFONTAINE INVEST S.A.H.:

- la société EUROCOMPTE S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires se tenant en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 30 mai 2007.

Pour la société
COFINOR S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007083059/2602/23.

Enregistré à Diekirch, le 19 juin 2007, réf. DSO-CF00179. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070092068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Mecanical Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 46.165.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.
Signature

Référence de publication: 2007084685/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04980. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Convergence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 111.569.

—
La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2004 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 319 du 13 février 2006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire aux comptes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007084694/250/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06402. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2007.